

Compte rendu du conseil de enseignements du lundi 17 Decembre 2007.

Présents : C.Barriere, T.Beau, I. Boucenna, J. Broaweys, T. Coudreau, P. Galatola, Y. Girard, I. Nolic, J. Roussel, V. Repain, C.Ricolleau et A. Sacuto

Le conseil des enseignements a statué sur les points suivants :

Correspondants de l'UFR à la bibliothèque centrale

Le conseil des enseignements approuve la nomination de Stéphane Métens comme correspondant auprès de la Bibliothèque Centrale pour proposer l'achat de livres d'enseignements en concertation avec les enseignant-chercheurs de l'UFR de physique.

Le conseil des enseignements propose à Stéphane Métens de se mettre rapidement en contact avec l'ensemble des enseignants de l'UFR de physique pour établir une bibliographie et une première liste de livre à commander.

Nouvelles règles concernant la gestion des services pour la foire 2008 :

A la rentrée de septembre 2007, le conseil des enseignements a été confronté à un déficit d'enseignants non prévisible a priori qui a pu être comblée grâce à une arrivée massive de moniteurs et l'emploi de vacataires.

Les causes ont été multiples : attributions tardives de délégations CNRS, désistements d'ATER ; remise en question des surcharges acceptés par des enseignants lors de la foire, arrivées massives de nouvelles charges d'enseignement après la foire notamment en Master 2.

Afin d'éviter que de telles perturbations resurgissent de manière récurrente chaque rentrée les mesures suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

- le conseil demande à ce que les contrats d'ATER soient signés avant les vacances d'été afin d'éviter l'évaporation des candidats retenus et mandate Olivier Ronsin avec l'appui du directeur de l'UFR pour étudier la question.

- tout enseignant qui a accepté une surcharge d'enseignement disposera d'un délai de 15 jours après la foire pour se désister de sa décharge. Passé ce délai la surcharge devra être assumée par l'enseignant.

- de même aucune modification sur les volumes horaires des enseignements ne pourra être prise en compte passer un délai de 15 jours après la foire

Prise en compte de charge (PCC) pour les jeunes Maîtres de conférences et Professeurs :

Le conseil des enseignements adopte une prise en compte de charge dégressive pour les Maîtres de Conférences nouvellement recrutés pour leur permettre de s'installer et de développer leur activité de recherche. Dans la mesure où les besoins de services peuvent être

assurés normalement au sein de l'UFR de Physique, la PCC sera de :64 heures la première année et de 32 heures la seconde année (vote : unanimité)

En revanche il n y aura plus de prise en compte de charge pour les professeurs entrants (vote: 9 pour et 3 abstentions).

Surveillance des examens

Le conseil des enseignements a décidé à l'unanimité que les petites équipes pédagogiques en déficit d'enseignants pour la surveillance des examens (un minimum de 2 enseignants étant requis par Amphi) pourront faire appel à des intervenants extérieurs qui seront payés en vacances. Nous proposons qu'Arnaud Derode centralise les demandes et les communique à Isabelle André qui contactera les surveillants à partir de la base de données du Département des Sciences Exactes.

Le Plan Quadriennal :

Dans le cadre du plan quadriennal le conseil des enseignements a établi durant la période du 1^{er} septembre au 30 octobre une nouvelle architecture pour les enseignements de la physique à l'UFR de physique qui a été validée par le conseil de l'UFR le 30 Octobre 2007. La nouvelle architecture est ci jointe en document pdf.

Ceci étant dit le travail est loin d'être terminé. Il reste à présent à définir le contenu des UE dans toutes les filières (reconduites ou nouvelles). Pour ce travail le conseil des enseignements sollicite la participation de tous les enseignants de physique de bonne volonté.

La démarche adoptée par le conseil des enseignements sera la suivante :

Les responsables de parcours organiseront (courant janvier) des réunions où tous les enseignants intéressés pourront participer afin de déterminer le contenu des UE de chaque parcours en précisant :

- la description de l'enseignement
- le ratio : cours/ TD/ TP
- les pré-requis
- les compétences visées
- les modalités de contrôle des connaissances

Les fiches des UE devront être regroupés au plus tard le 4 février 2008.